

AVIS DES SOCIÉTÉS (*)

Communiqué de presse

Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines - SOTRAPIL

Siège social : Boulevard de la terre -Centre Urbain Nord -1003 Tunis -

La Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines « SOTRAPIL S.A » informe ses actionnaires et le public que l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires réunie le jeudi 13 juin 2024 a décidé l'attribution d'un dividende au titre de l'exercice 2023 d'un montant de 1,400 dinars par action avec mise en paiement le 15 juillet 2024.

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.